



Bac Pro Aménagements Paysagers

- **par APPRENTISSAGE : possible à partir la classe de 1^{ère}**
- **SOUS STATUT SCOLAIRE**

DURÉE DE LA FORMATION

3 années, diplôme de niveau 4.

ACCÈS

Entrée en seconde professionnelle Nature-Jardin-Paysage-Forêt :
3^{ème} générale de collège, 3^{ème} agricole, 3^{ème} prépa-pro.

Entrée en 1^{ère} : seconde professionnelle, seconde générale et technologique, redoublement de 1^{ère}, diplômé du CAPa Jardinier Paysagiste avec de très bons résultats.

CONTENU DE LA FORMATION

Seconde professionnelle

Enseignement général : 14 h hebdomadaires : français, mathématiques, biologie, ESC, LV1, etc.

Enseignement professionnel : 16 h hebdomadaires : reconnaissance des végétaux, économie d'entreprise, aménagements paysagers, agroéquipement.

6 semaines de stage en milieu professionnel.

1 semaine de stage collectif.

1^{ère} et terminale bac professionnel

Enseignement général : 14 h hebdomadaires (français, mathématiques, biologie, ESC, LV1, EPS, etc.).

Enseignement professionnel : 17 h hebdomadaires : reconnaissance des végétaux, économie d'entreprise, aménagements paysagers, agroéquipement.

16 semaines de stages dont 14 en milieu professionnel.

Apprentis : Par an, 27 semaines en entreprise et 20 semaines au centre.
Semaines au centre : 30 à 31 heures de cours auxquelles s'ajoutent 5 à 6 heures de soutien, remédiation et retour sur expérience.



FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les travaux pratiques sont généralement réalisés dans le cadre de chantiers école, de véritables opérations grandeur réelle pour des collectivités ou établissements à caractère patrimonial (château du Pailly, Sous-préfecture de la Haute-Marne, La Saline Royale d'Arc et Senans). Les élèves peuvent participer à des concours professionnels, reconnaissance des végétaux, olympiades des métiers de jardinier paysagiste. Enfin chaque élève bénéficie d'une formation délivrant une attestation CACES.

POURSUITE D'ÉTUDES, INSERTION PROFESSIONNELLE

Poursuites d'études : BTSA Aménagements Paysagers, Certificat de spécialisation (maintenance des terrains de sport et de loisirs, constructions paysagères, arrosage intégré, technicien paysagiste d'intérieur)

Insertion professionnelle : entreprises d'espaces verts ou spécialisées en environnement, sociétés d'autoroute, établissements publics hospitaliers, collectivités territoriales.

Métiers : ouvrier qualifié, hautement qualifié, chef d'équipe, chef d'entreprise.

